

La naissance du mouvement familial remonte à la **fin du 19<sup>e</sup> siècle**. Les premières associations sont fondées sur l'entraide et rassemblent principalement les familles nombreuses.

La **première moitié du 20<sup>e</sup> siècle** est marquée par ces associations qui appellent à un soutien du gouvernement pour les familles nombreuses et proposent une politique nataliste pour la France.

En **1913**, la loi d'assistance aux familles nombreuses est adoptée.

Le **11 mars 1932**, la loi sur les allocations familiales est votée : elles deviennent un droit pour les ouvriers.

**Au lendemain de la guerre**, la nécessité de reconstruction et de repeuplement pousse le Gouvernement provisoire à créer une structure rassemblant toutes les familles, une sorte d'interlocuteur unique pour les pouvoirs publics dans leur travail en faveur d'une politique familiale : cette structure, c'est l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), définie par l'ordonnance du 3 mars 1945.

Cette ordonnance crée également une UDAF par département.

**Les années 60** voient la création de mesures de protection à destination des familles :

- **1966** : tutelle aux prestations sociales enfants et adultes
- **1968** : tutelle aux « incapables majeurs »

Dans un premier temps, des tuteurs bénévoles prennent en charge les familles.

Progressivement, dans les départements, les UDAF ainsi que d'autres organismes tutélaires ont été amenés à gérer les mesures prononcées.

La **loi du 11 juillet 1975** réforme l'UNAF et les UDAF. Cette réforme permet notamment aux personnes n'ayant pas la nationalité française d'adhérer à une association. De plus, la représentation familiale au sein des unions est élargie aux associations qui poursuivent des buts spécifiques, comme les familles monoparentales ou les parents d'enfants handicapés.

En **1986**, c'est la création des URAF (Union Régionale des Associations Familiales), ajoutant un nouvel échelon à la représentation familiale.